Arrêté n°277/2023

Arrêté n°277/2023 abrogeant
L'arrêté municipal n°276/2023 portant fermeture exceptionnelle du cimetière
dans le cadre d'exhumations administratives
Commune déléguée de La Rouge
61260 Val au Perche

Le Maire de Val-au-Perche ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière ;
Vu l'arrêté n°276/2023
Vu les mauvaises conditions météorologiques

ARRÊTE :

Article 1er :

En raison de mauvaises conditions météorologiques, l'arrêté n°276/2023 est abrogé.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Pompes funèbres Mousset – La Vigne 61560 Saint Germain-de-Martigny
- Affiché en Mairie

Monsieur le Maire de la commune de Val-au-Perche, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Bellême, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 14 novembre 2023

Sébastien THIROUARD,

Maire

COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE (Orne)